

DISPOSITIF « AOP@D »

Le dispositif « AOP@D » (*Accompagnement et organisation partielle à distance*) est un dispositif palliatif permettant aux étudiants ayant obtenu une dispense d'assiduité aux cours de pouvoir obtenir les contenus des différentes UE du Master « *Professionnel de l'éducation en structure scolaire et/ou associative* », parcours A « *Savoirs de la polyvalence* » et B « *Savoirs des disciplines d'enseignement* ». Le suivi en présentiel des UE du master reste la voie privilégiée par l'Institut Saint Joseph permettant aux étudiants une explicitation des contenus d'enseignement, un accompagnement sur la durée, une documentation disponible et fréquente, une collaboration et un partage enrichissants entre étudiants, des rencontres et échanges avec les formateurs.

1. Conditions d'accès :

Le dispositif « AOP@D » est accessible à tout étudiant inscrit à l'Institut Saint Joseph, pour le parcours A ou B, bénéficiant d'une dispense d'assiduité. Toute demande de dispense d'assiduité n'est pas forcément acceptée par la commission d'étude. Un entretien avec le directeur de l'Institut permet, avant l'inscription et le dépôt du dossier, d'étudier la pertinence de la demande. (Voir document « [Charte relative à l'assiduité des étudiants](#) »)

2. Modalités :

Le dispositif « AOP@D » est composé :

- de l'envoi de documents numériques ou papier relatifs aux UE ;
 - de commandes de travaux intermédiaires à rendre ;
 - d'un accompagnement personnalisé ;
 - de regroupements à l'institut pour des cours ou sessions spécifiques (obligatoires) ;
 - de propositions (2 à choisir sur 4) relatives au projet spécifique de l'Enseignement Catholique ;
 - d'invitation systématique aux temps forts proposés à l'Institut ;
 - d'un important temps de travail individuel.
- a) **Documents relatifs aux UE** : Ils sont de formes diverses. Ils peuvent être soit sous forme de cours tapés, illustrés de textes, soit sous forme de plan de cours renvoyant à une bibliographie, soit sous forme de documents numériques (textes, diaporamas, documents sonores MP3). L'inscription au dispositif induit l'inscription au CRD (Centre de Ressources Documentaires) de l'ISFEC.
- b) **Commandes de travaux intermédiaires** : Pour chaque UE du semestre, a minima, un travail intermédiaire sera demandé par le professeur référent de l'UE. Ce travail sera évalué et annoté. Il n'entre cependant pas dans l'évaluation de l'UE.
- c) **Accompagnement personnalisé** : Un formateur accompagne chaque étudiant sur son parcours. L'accompagnement s'effectue en distanciel (échange de courriels) ou en présentiel (entretiens).
- d) **Cours ou sessions spécifiques** : Durant l'année, des regroupements sont prévus sur temps de congés scolaires pour des cours ou sessions spécifiques. Ces cours ou sessions ont pour buts : - de faire le point sur le travail individuel mené ; - d'apporter une aide méthodologique précise ; - de faire des apports dans les différentes UE concernées.
- 1 semaine par semestre sera réservée à des séances d'enseignements en présence des étudiants (2 à 3h par UE), le reste se fera à partir de documents.
- Semestre 1 : Vacances de Toussaint 2016
 - Semestre 2 : Vacances d'hiver (février) 2017
- e) **Propositions relatives au projet spécifique de l'Enseignement Catholique** : Eu égard à l'obtention de l'Accord de la CAAC (Commission Académique pour l'Accord Collégial), il est proposé des modules de formation complémentaire aux étudiants. Ces modules ne sont pas évalués. En outre, les étudiants sont invités aux temps forts proposés à l'Institut (Session de rentrée, Récollecion de l'Avent, Journée Arts & Foi, Célébrations diverses)

- f) **Temps de travail individuel important** : Guidé par les documents et commandes intermédiaires envoyés par les formateurs, chaque étudiant travaille dans les différentes UE, eu égard au contenu défini dans chacune d'elles (voir fiche descriptive d'UE). Les cours ou sessions spécifiques donneront des pistes et conseils pour le travail individuel.

Le dispositif ne prend pas en charge :

- la remise à niveau en LVE (anglais ou espagnol) ; cependant un diagnostic du niveau de chaque étudiant sera effectué et des pistes de travail seront données ;
- la formation aux « *gestes de premiers secours* » (PSC1) dont l'attestation de suivi est obligatoire pour s'inscrire au concours ;
- le test de 50m en natation tel qu'exigé pour l'inscription au concours.

3. Evaluation des UE.

TOUS les étudiants ont les mêmes modalités d'évaluation (Evaluation 1 et évaluation 2) des UE de chaque semestre. Ces modalités sont données dans les fiches descriptives des UE. L'évaluation 2 est prévue un mois après l'évaluation 1, chaque étudiant pouvant selon les résultats obtenus, décider de participer ou non à l'évaluation 2.

4. Frais d'inscription et de distanciel.

Les frais d'inscription sont identiques pour tous les étudiants de l'ISFEC. Ce montant est fixé par les instances nationales de l'E.C. et vaut pour l'ensemble des ISFEC. Il n'y a donc pas de frais supplémentaires pour le dispositif en distanciel.